



Entrer dans la propriété d'un proche décédé

Par Orian

Bonjour,

Je voudrais avoir un conseil à propos de la situation suivante.

Mon parrain est décédé il y a un mois. Remarquant qu'il ne répondait plus au téléphone, j'ai prévenue la police qui a découvert, en forçant sa porte, qu'il était mort d'une crise cardiaque à son domicile. La mairie de sa ville a mené une enquête pour savoir s'il lui restait de la famille. Elle a déterminé que non mais n'a pas tenté pour ce faire d'accéder à son domicile. Or je sais que ses parents (morts depuis longtemps) étaient italiens et je doute que les fichiers des mairies françaises contiennent les noms et adresses de cousins italiens s'il en a. J'aimerais, à l'occasion de son enterrement qui devrait avoir lieu bientôt, entrer chez lui pour voir s'il avait des papiers (correspondance, acte notarial) permettant de mener une enquête plus approfondie sur sa famille, comment puis-je entrer alors que je ne fais pas partie de sa famille ? Par qui dois-je me faire accompagner pour que cette action ne soit pas illégale?

Je vous remercie

Par yapasdequoi

Bonjour,

Comment savez vous les détails concernant l'enquête de la mairie ?

Vous devez transmettre les informations dont vous disposez sans attendre.

Avez-vous un lien de parenté avec le défunt ? Etes-vous son héritier ? Vous avez ses clés ?

Ce sont les forces de l'ordre qui peuvent pénétrer chez une personne décédée, mais pas un simple particulier ne faisant pas partie de la famille.